



**DEMANDE DE TRANSFERT D'UNE LICENCE DE DEBIT DE BOISSONS DE 4^e CATEGORIE
(article L. 3332-11 du code de la santé publique)**

1. Renseignements concernant le demandeur

a. *Nom et prénom de la personne physique faisant l'acquisition de la licence IV ou raison sociale de la personne morale avec nom et fonction de son représentant légal*

.....
.....
.....

b. *Adresse de la personne physique ou du siège social de la société faisant l'acquisition de la licence IV*

.....
.....
.....

c. *Activités actuelles*

.....
.....
.....

2. Renseignements concernant le projet d'exploitation de la licence IV

a. *Nom, prénom et adresse du dernier propriétaire de la licence IV*

.....
.....
.....

b. *Nom d enseigne et adresse du débit de boissons dans lequel la licence IV a été exploitée pour la dernière fois*

.....
.....
.....

c. Adresse du futur lieu d'exploitation de la licence IV

.....
.....
.....

d. Nom d'enseigne et nature de l'établissement qui aura vocation à exploiter la licence IV

.....
.....
.....

Fait à
Le

(nom et signature du demandeur)

Pièces à joindre à la demande de transfert :

- 1°) Copie de l'acte de vente ou du compromis de vente de la licence IV
- 2°) Copie de la CNI du demandeur, et, le cas échéant du kbis daté de moins de 3 mois de la personne morale faisant l'acquisition de la licence IV
- 3°) Copie du permis d'exploitation du gérant du débit de boissons où sera exploitée la licence IV (article L. 3332-1-1 du code de la santé publique)
- 4°) Copie de la CNI du dernier exploitant de la licence IV, et, le cas échéant du kbis daté de moins de 3 mois de la personne morale ayant exploité la licence IV pour la dernière fois
- 5°) Copie du dernier récépissé administratif de déclaration d'ouverture ou de mutation du débit de boissons délivré par la commune où a été précédemment exploitée la licence IV
- 6°) Plan d'implantation du débit de boissons où sera exploitée la licence IV à l'issue du transfert
- 7°) Acte de propriété des murs ou bail commercial du débit de boissons où sera exploitée la licence IV
- 7°) Une attestation sur l'honneur du vendeur de la licence IV confirmant que :
 - La licence IV n'a pas cessé d'être exploitée depuis plus de 5 ans
 - La licence IV n'a pas été vendue dans le cadre d'une liquidation judiciaire et n'a fait l'objet d'aucune autre promesse de cession
 - La licence IV n'a jamais fait l'objet d'une procédure de préemption de la part de la commune où est implanté le débit de boisson qui assurait son exploitation

⚠ Important :

Les transferts de licence IV ne sont autorisés qu'au sein du département des Yvelines ou en provenance d'un département limitrophe (transferts possibles depuis l'Eure, l'Eure-et-Loir, l'Essonne, les Hauts-de-Seine et le Val d'Oise).

Les demandes de transferts de licence IV exploitées dans le département des Yvelines vers un département limitrophe doivent être adressées à la préfecture du département concerné.

Les demandes de transfert de licence IV doivent être adressées **par courrier** à l'adresse suivante :

**Préfecture des Yvelines
Direction des sécurités
Bureau des polices administratives
1 rue Jean Houdon
78000 VERSAILLES**